

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LE NORD

Depuis plus de trente ans, nous sommes en République et les républicains cherchent toujours le... nord.

Nous entendons il y a quelques jours, un député prononcer ces graves paroles : « Dans les administrations, on donne toujours la préférence aux réactionnaires et aux cléricaux. Ceux qui passent pour nationalistes n'ont qu'à poser leur candidature à un emploi pour recevoir satisfaction. »

Mais à qui la faute si les affaires ne marchent pas mieux? Les sénateurs et les députés sont sûrement responsables de ce lamentable état de choses. Si, au lieu d'employer leur temps à quémander dans les ministères pour leurs électeurs, ils surveillaient étroitement les chefs des grandes administrations et leur demandaient compte des félonies commises contre la République, tout changerait.

Actuellement, les députés et les sénateurs se font les humbles serviteurs des administrateurs et ils ne manquent pas d'envoyer une lettre de remerciements et de reconnaissance à tout chef de personnel qui leur aura octroyé une nomination pour un grand électeur.

Remarquez, d'ailleurs, que la plupart du temps ledit chef de personnel ne pouvait pas agir autrement et qu'il n'a, dans la circonstance, que sanctionné un droit acquis. Néanmoins il pourra ensuite se risquer à commettre des passe-droits puisque le sénateur et le député satisfaits ne seront plus libres de le critiquer et de le blâmer.

Et voilà comment, la République devenue maintenant une grande fille, n'en est pas moins tenue en lisière par les réactionnaires et les cléricaux par l'intermédiaire des chefs d'administration.

L'article XV de la « Déclaration des Droits de l'homme » dit cependant : « La société a le droit de demander compte à tout agent public, de son administration. » Et ceux qui représentent la société — les membres du Parlement, — se mettent dans la situation de ne pouvoir demander aucun compte aux agents du pouvoir public.

Il en résulte, d'autre part, que les sénateurs et les députés pour avoir « de la puissance » sont obligés d'être les soutiens du ministère, quel qu'il soit. On a les nommés pour être les maîtres et ils se transforment... à plaisir. C'est le président du conseil, ce sont les ministres qui indiquent... le nord et la majorité n'a qu'à suivre.

Cependant le peuple commence à y voir clair et aux prochaines élections, il demandera, nous l'espérons, à ses mandataires de fixer le nord avant d'être élus. Il est un certain nombre de principes sur lesquels tous les républicains sont d'accord. Ces principes sont contenus dans la Déclaration des Droits de l'homme de 1789 et celui qui les connaît et les observe fidèlement ne peut pas s'égarer.

Républicains, mes amis, ne vous perdez pas dans les théories des groupes et des sous-groupes : arrêtez bien dans votre esprit les principes républicains, ne perdez pas toujours votre temps à chercher le nord, et ensuite n'admettez comme vrai et bon que ce qui est

scientifiquement démontré. Et si vos députés et vos sénateurs agissent comme vous, la République sera bientôt vraiment républicaine; elle ne sera plus dirigée par les réactionnaires et les cléricaux.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 octobre

M. Lasies dépose une proposition tendant à décider que les règlements d'administration publique, lesquels régissent les détails d'application des lois, devront être soumis à l'approbation du Parlement avant d'être mis en vigueur.

L'urgence est demandée pour cette proposition; mais combattue par le président du Conseil, elle est repoussée par 298 voix contre 222.

M. Thierry dépose le rapport sur le projet relatif à la marine marchande,

Ce projet tend à accorder par son article 1^{er} à tout navire de mer en fer ou en acier, armé sous pavillon français pour le long cours ou le cabotage international jaugeant plus de 100 tonneaux bruts et âgé au moins de 20 ans révolus, une allocation de la compensation d'armement.

M. l'amiral Rieunier ouvre la discussion générale de ce projet, et prononce un très long discours.

MM. Papelier, Sibille et Rispal prennent également la parole sur ce projet. M. Rispal dépose un contre-projet, mais la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Et la séance est levée.

Au Transvaal

Le régiment des Adamites

Le Journal allemand des Pays Bas apprend, par une lettre particulière de Klerksdorp, qu'un incident bien curieux s'est passé près de cette ville. Les Boers avaient capturé quatorze hommes du 13^e régiment de hussards et les avaient renvoyés, après les avoir mis, comme dirait Musset, « nus comme un » plat d'argent, nus comme la main, nus » comme le discours d'un académicien. » Le lendemain de cette manifestation, on envoya quarante-huit hommes du même régiment pour venger leur camarades. Ils se laissèrent tomber dans un piège et, comme leurs camarades ces quarante-huit hussards rentrèrent au camp anglais n'ayant pour tout vêtement qu'une ceinture de flanelle et de chasteté. Depuis, on a donné au 13^e régiment de hussards, en raison du costume d'Adam que lui avaient imposé les Boers, le sobriquet de « régiment des Adamites ».

INFORMATIONS

Election législative

Dimanche a eu lieu à Barbezieux (Charente) une élection législative :

Ont obtenu :

MM. Gérald, candidat de l'Union républicaine 5.608 voix, élu.

Landry, libéral 5.396 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Arnous, droitier, décédé.

Election sénatoriale du 27 octobre

ILLE-ET-VILAINE

Inscrits : 1,143 — Votants : 1,140

MM. Pinault, maire de Rennes, républicain libéral 618 Elu.

Reculoux, ancien capitaine de vaisseau, républicain 514.

Il s'agissait de remplacer M. Grivart, droitier, décédé, qui avait été élu en 1897 par

577 voix contre 559 à son concurrent républicain.

La dernière élection sénatoriale partielle dans l'Ille-et-Vilaine avait eu lieu le 21 janvier dernier. Le général de Saint-Germain, nationaliste, avait été élu par 585 voix contre 546 à M. Manguère, républicain.

Les Congrégations

En Turquie

Le correspondant à Constantinople du Daily Telegraph annonce que le sultan vient de promulguer un iradé faisant défense aux congrégations religieuses expulsées de France de s'établir en Turquie.

Le taux des caisses d'Epargne

Samedi a eu lieu la réunion du conseil supérieur des Caisses d'épargne. M. Aynard, ayant décliné la présidence, a été remplacé par M. Cordelet, sénateur de la Sarthe. M. Lechevallier, député, a été élu vice-président.

Le conseil a délibéré sur l'importante question de savoir si le taux de l'année dernière pourrait être maintenu pour les dépôts.

Examen fait de la situation, le conseil a décidé que les revenus du portefeuille des caisses d'épargne permettaient de maintenir le taux de 3 1/2, ce qui, en tenant compte des retenues prévues, permet de continuer à servir aux déposants un intérêt de 3 0/0.

Laurent Tailhade

M. Laurent Tailhade qui, après sa condamnation à un an de prison, à la suite d'un article publié à Paris par le journal anarchiste le *Libertaire*, s'était réfugié en Belgique, a été appelé, avant-hier, à la Sûreté générale. Dimanche matin, on lui a signifié, à l'hôtel de Cologne, où il était descendu, que M. Van Den Heuvel, ministre de la justice, avait pris contre lui un arrêté d'expulsion, M. Tailhade, dont la femme est sur le point d'être mère, avait déclaré qu'il rentrerait en France aussitôt après la naissance de son enfant. M. Tailhade devra quitter la Belgique aujourd'hui même.

Hier, il s'est rendu à Paris et s'est présenté au parquet où il a déclaré se constituer prisonnier.

Toutefois un sursis jusqu'à jeudi lui a été accordé.

Le ballon dirigeable de Pétrus

On a remarqué de tout temps que chaque découverte retentissante, chaque expérience sensationnelle était suivie de la constatation de certains cas de folie qu'elles avaient déterminées. La victoire de M. Santos Dumont gagnant le prix Deutsch devait fatalement entraîner de semblables conséquences. Il y a quelques jours, un ingénieur, s'étant imaginé, lui aussi, avoir résolu le problème de la direction des ballons, s'élança du balcon de son appartement, situé au cinquième étage d'une maison de la rue Bellefond. Ses vêtements s'accrochèrent heureusement au balcon du troisième étage, et il resta suspendu dans le vide. On put le retirer de cette périlleuse situation. A l'heure actuelle le pauvre homme est soigné dans une maison de santé.

Un cas à peu près identique s'est produit samedi matin. Un mécanicien, Pétrus Calvaignier, gravissait un des petits talus du parc Montsouris. Arrivé à destination, il se passa sous les bras une corde à laquelle il avait attaché de petits ballonnets en baudruche, comme on en donne aux enfants.

— Je vais monter au ciel, regardez-moi bien! cria-t-il alors, aux quelques promeneurs dont son manège avait attiré l'attention.

En même temps il fit un bond, tomba et vint rouler sur la pelouse.

Un garde s'approcha de cet original et lui demanda ce que tout cela signifiait.

— C'est bien simple, répondit-il. J'ai demandé la main d'une riche héritière; elle me l'a accordée, mais à la condition que je découvre un ballon plus facilement dirigeable que celui de M. Santos-Dumont. J'ai cherché et trouvé l'appareil que voici, mais un rival, sans doute, a dû remplir à mon insu mes récipients d'un gaz plus lourd que l'air. C'est ce qui explique ce qui vient de m'arriver. Je recommencerai prochainement mon expérience.

Le garde amena l'aliéné hors du parc et le confia à deux gardiens de la paix. Dans l'intérêt de sa sécurité, il a été envoyé à l'infirmerie du dépôt.

Pris par un Poulpe

Deux jeunes gens, Martinio et Louis Jargaille, se livraient dimanche à la pêche aux oursins, sur le bord de la mer, du côté de Saint-André. Ils s'étaient mis à l'eau. Soudain Martinio, qui est âgé de quinze ans, fut saisi par un poulpe. Il se mit à pousser des cris déchirants. L'animal, qui était fort gros, s'enroula autour de son corps, menaçant également de saisir Jargaille qui voulait l'aider à se dégager.

Pris de peur, celui-ci sortit de l'eau en appelant au secours, tandis que le malheureux Martinio, dont les mouvements étaient paralysés, n'allait pas tarder à disparaître.

Des pêcheurs napolitains, qui montaient la barque *Stella-Polare*, se portèrent à son secours et purent couper les tentacules du répugnant animal, dont ils retournèrent en même temps la calotte pour s'en emparer.

On prodigua des soins au jeune imprudent, qui revint à lui peu de temps après et dut s'aliter.

Les tentacules de l'animal capturé ne mesurèrent pas moins d'un mètre soixante de longueur.

Condamnation à mort

La cour d'assises de Seine-et-Oise a prononcé son verdict dans l'affaire Groetzinger.

Le jury ayant rapporté une réponse affirmative sur la question de préméditation et ayant refusé les circonstances atténuantes, M^{me} Groetzinger a été condamnée à la peine de mort comme coupable d'assassinat sur la personne de son mari.

M^{me} Groetzinger avait été récemment condamnée à cinq ans de réclusion par la cour d'assises de la Seine, pour le même crime : et c'est à la suite de la cassation de cet arrêt qu'elle a comparu devant la cour d'assises de Seine-et-Oise.

CHRONIQUE LOCALE

Election au Conseil général

Dimanche, 27 octobre, les électeurs de Salviac ont procédé à l'élection d'un conseiller général en remplacement du regretté docteur Daffas.

Deux candidats étaient en présence : M. Jean Daffas, propriétaire, et M. Fabre, officier de santé.

Tous deux se présentaient avec l'étiquette radicale, mais il était évident pour tous que seul M. Daffas pouvait grouper sur son nom et autour du drapeau radical, les électeurs républicains de Salviac.

En effet, malgré de violentes protestations contre la candidature de M. Daffas, protestations qui s'élevèrent dans le camp réactionnaire, les électeurs de Salviac ont dimanche fait bonne besogne.

Ils ont élu M. Daffas.
Voici les résultats de l'élection.
Inscrits 1915 : votants 1610.
M. Daffas, radical 881 voix élu.
M. Fabre, républicain 715
Ce résultat a été accueilli avec joie par tous les républicains.

La succession politique de M. le docteur Daffas donnait de vives craintes à tous ; la réaction pour remporter la victoire n'avait pas manqué de donner toute la mesure de ses forces.

La République a triomphé quand même : à jamais dans le canton de Salviac, la réaction est écrasée.

Nous applaudissons de tout cœur au succès républicain de dimanche et espérons que le nouvel élu qui s'est présenté avec le programme de son prédécesseur, saura comme ce dernier le défendre aussi énergiquement, avec autant de conviction. M. Jean Daffas est un jeune qui nous en sommes certains, sera un excellent défenseur de l'idée démocratique et laïque.

LA RÉD.

Conseil de Préfecture

Aux deux audiences du matin et de l'après-midi, tenues par le conseil de préfecture, le samedi 25 octobre courant, a été plaidée l'affaire du règlement des travaux exécutés à Figeac par MM. Rous et Vialard, entrepreneurs, pour l'adduction des eaux du Barbezou dans cette ville.

Les entrepreneurs ont introduit plusieurs réclamations. Mais la difficulté principale soumise à l'examen du conseil provient de la non étanchéité du réservoir de Montviguier.

La ville de Figeac, appelée en justice par les entrepreneurs, a appelé à son tour en cause son architecte, M. Delon, ancien ingénieur des ponts et chaussées, contre les entrepreneurs d'abord et subsidiairement contre son architecte elle plaide la responsabilité qu'ils ont encourue de ce chef.

Les experts nommés par le conseil de préfecture et sur les rapports desquels s'est engagée la discussion étaient MM. Melher, sous-ingénieur des ponts et chaussées à Paris ; Quintin, ingénieur des ponts et chaussées à Toulouse ; Fraysse, ingénieur civil, entrepreneur des travaux publics, et Fournié ingénieur civil à Cahors.

Les trois experts ont conclu à la responsabilité des entrepreneurs, le quatrième à celle de l'architecte.

La ville de Figeac avait pour défenseur M^e Bécays ; M^e Lagarrigue et M^e Munin-Bourdin plaidaient, le premier pour MM. Rous et Vialard, le deuxième pour M. Delon. Le conseil a mis l'affaire en délibéré.

Ponts et chaussées

Par arrêté préfectoral en date du 20 octobre, M. Catusse, conducteur des ponts et chaussées à Gourdon est chargé de la subdivision cantonale de Bretonoux, en remplacement de M. Bouyssonie, appelé à un autre poste.

M. Daire, conducteur des ponts et chaus-

sées à Gourdon, est chargé de la subdivision du canton de Livernon, en remplacement de M. Erignoux, appelé à Figeac.

Congés dans les écoles publiques du département du Lot

Aux termes du règlement scolaire du Lot le lendemain de la Toussaint est jour de congé extraordinaire.

En conséquence, les écoles publiques du département du Lot vaqueront cette année du jeudi 31 octobre au lundi soir 3 novembre.

Les classes recommenceront le lundi 4 novembre, à huit heures du matin.

Les bureaux de tabac et les objets licencieux

Le directeur général des contributions indirectes vient d'adresser aux directeurs départementaux une circulaire tendant à l'interdiction de la vente, par les bureaux de tabac, d'objets licencieux tels que cartes postales, journaux illustrés, etc.

Cette circulaire commande toutefois d'agir avec discernement, de façon à ne pas dépasser le but et à ne pas apporter des entraves abusives aux opérations commerciales des débitants de tabac.

CAHORS

Arrêté Municipal

M. le Maire de Cahors vient de prendre l'arrêté suivant :

Considérant qu'un chien atteint, ou tout au moins suspect de rage, a parcouru le territoire de notre commune et que dans l'intérêt de la sécurité publique il convient d'appliquer les mesures édictées en pareil cas.

Arrêtons :

Article 1^{er}. — Il est enjoint aux propriétaires de chiens qui ont été mordus par l'animal enragé dont il s'agit de les faire abattre sans délai.

Article 2. — La circulation des chiens qui ne seraient point muselés ou tenus en laisse est absolument interdite, pendant six semaines à partir de la publication du présent arrêté.

Article 3. — Les chiens trouvés errant sur la voie publique seront mis en fourrière et abattus, s'ils ne sont pas réclamés, dans 48 heures.

Article 4. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis à M le Procureur de la République.

Article 5. — M. le Commissaire de police et les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

En prévision de la grève

Un bataillon du 7^e de ligne, en garnison à Cahors, a été mis sur pied de guerre et a reçu l'ordre de se tenir prêt à partir au premier signal.

Soixante cartouches ont été distribuées par homme.

C'est le 1^{er} bataillon qui a été désigné.

Le colonel Van den Vaero

Nous lisons dans la *France Militaire* du 28 octobre :

Fils d'un receveur des douanes de Gerstheim (Bas-Rhin), M. Van den Vaero (Eugène-Fortuné) naquit dans cette localité le 5 février 1849. Il accomplissait sa deuxième année d'études à l'Ecole spéciale militaire quand la guerre fut déclarée à la Prusse.

Nommé sous-lieutenant le 19 juillet 1870, M. Van den Vaero fut affecté au 18^e régiment d'infanterie, à Strasbourg, et prit part à la défense de cette ville.

Le 8 août, les Prussiens sommèrent la ville de se rendre. Le 15, le sous-lieutenant Van den Vaero, chargé d'une reconnaissance, longea le canal de l'Ill et constata que le village de La Robertsau était occupé par l'ennemi. Le 29 août, le bombardement commença.

Le 15 septembre, M. Van den Vaero fit partie d'une nouvelle reconnaissance commandée par le capitaine Gressien. Quarante hommes seulement les accompagnaient. Le but était de reconnaître les forces allemandes qui occupaient l'île des Epis. La vaillante petite troupe eut affaire à un bataillon qui l'accueillit par un feu nourri. Cependant, malgré leur faiblesse numérique, nos hommes se battirent près d'une heure. Quand les munitions furent épuisées, le capitaine Gressien fit sonner la retraite.

M. Van den Vaero, qui avait reçu un coup de feu à la jambe gauche dans cet engagement du 15 septembre, fut promu lieutenant deux jours après, et, plus tard, la commission de révision des grades le maintint lieutenant avec prise de rang du 19 juillet 1871.

Le jeune officier fut fait prisonnier le 28 septembre, à la reddition de Strasbourg, et ne rentra de captivité que vers la fin du mois d'avril 1871. Il fut promu capitaine et maintenu au 18^e d'infanterie, le 11 août 1875. En 1877 et 1878, il suivit les cours de l'Ecole supérieure de guerre, et obtint le brevet d'état-major, puis il revint au 18^e.

Du 13 avril 1881 au 12 octobre 1882, le capitaine Van den Vaero fit campagne en Tunisie en qualité de capitaine adjudant-major au 18^e d'infanterie. A sa rentrée en France, il fut adjoint au professeur de législation et d'administration militaires, à l'Ecole de Saint-Cyr. Il y resta jusqu'au mois de septembre 1886 et revint encore au 18^e d'infanterie, alors à Pau.

Chef de bataillon le 17 avril 1888, M. Van den Vaero passa avec ce nouveau grade au 88^e, à Auch. En 1890 (décision du 15 novembre), on le nomma chef d'état-major du gouvernement de la place forte de Perpignan. C'est dans cette dernière position qu'il reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur, à l'occasion du 1^{er} janvier 1891 (décret du 30 décembre 1890).

Depuis, cet officier supérieur a été promu lieutenant-colonel au 7^e régiment d'infanterie, à Cahors, le 9 octobre 1896, et colonel du 20^e, à Montauban, le 12 octobre 1901.

Banquet des Mobiles du Lot

Ainsi que nous l'avions annoncé, le banquet des mobiles de l'arrondissement de Cahors a eu lieu dimanche à midi à l'hôtel de l'Europe.

Une trentaine d'anciens moblots s'étaient rendus à cette fête qui fut charmante.

Au dessert MM. Guiraudies-Capdeville et Daynard prononcèrent des allocutions patriotiques.

Après le banquet ils se sont rendus au Café de Bordeaux, où des toasts furent portés et des hymnes patriotiques chantés.

Dans la matinée, notre compatriote le général Lannes, commandant le 2^e corps d'armée avait pris l'apéritif en compagnie des anciens moblots réunis au Café de Bordeaux ; le général Lannes leur adressa une allocution dans laquelle il déclara regretter de ne pouvoir prendre part cette année à cette fête ; mais il a promis que l'année prochaine il y assisterait.

Après cette réception, les mobiles sont allés déposer une couronne au pied du monument des mobiles du Lot.

Fête démocratique

Le 16 novembre, un groupe de compatriotes habitant Paris, ont décidé d'organiser un grand banquet démocratique sous la présidence de M. Cocula, en l'honneur de son élection au Sénat.

Le banquet aura lieu le 16 novembre à 7 h. 1/2 du soir, dans les salons Vantier, 8 avenue de Clichy.

Assises du Lot

Les assises du quatrième trimestre 1901, s'ouvriront à Cahors le lundi 16 décembre prochain.

Réadjudication de la pêche

La réadjudication du droit de pêche dans la rivière du Lot, dans le cantonnement entre les barrages de Lacombe et de Coty a été donnée à M. Calvet Emile, employé à la Préfecture, moyennant la somme de 300 francs.

Accident de bicyclette

Dimanche, vers 2 h. de l'après-midi, le nommé Rivals, chef-cuisinier à l'hôtel du Palais National, promenait à bicyclette sur la route de Paris, quand devant l'octroi de Labarre, arrivaient en sens contraire deux chevaux attelés à un omnibus.

A ce moment, voulant éviter un chien qui marchait à quelques mètres à peine de la bicyclette, Rivals alla buter contre les chevaux.

Projeté avec violence sur le sol, le malheureux cycliste fut fortement piétiné par les chevaux.

Les contusions reçues par Rivals sont nombreuses tant à la tête que sur diverses

LE

PUITS QUI PARLE

Par JEANNE SANDOL

XVIII

— Il est inutile que je revoie M. Déroutte ; je suis résolue d'avance à répondre non... C'était là ce que j'avais à te dire. C'est toi, mon bon père, qui seras chargé de cette mission. Je n'ai nullement besoin de paraître en cette circonstance. Ce sera la chose la plus simple. Mon refus ne l'étonnera pas, et il en sera peut-être charmé... Nous nous connaissons si peu... M. Déroutte aura rempli ce qu'il croit être un devoir d'honneur et tout sera dit...

— Comme tu voudras, mon enfant, dit M. Davillier sans remarquer combien la voix de Geneviève était vibrante.

Dans le fond, et sans se l'avouer peut-être, il n'était pas fâché de garder sa fille pour lui seul. Il ne fut donc ni pressant ni curieux. Geneviève qui connaissait son père savait qu'elle n'aurait pas à lutter avec lui et encore moins à lui donner la raison de son refus. Mais elle prévoyait qu'il n'en serait pas de même avec son frère, et elle redoublait de perspicacité, D'ici là, se disait Geneviève, j'apprendrai

à bien mentir, et Charles ne devinera ni mon amour ni ma souffrance...

XIX

Avant de quitter Bagnères, Pierre Déroutte n'avait pu résister au désir de s'informer, de savoir qui était la jeune femme dont le souvenir s'imposait à lui. Il avait vainement cherché, nul ne la connaissait. Le docteur pas plus que d'autres ne put satisfaire sa curiosité.

— J'ignore qui est cette charmante enfant, avait-il répondu. Tout ce que je sais, c'est qu'elle est vaillante, intelligente et bonne. Celle-là, à coup sûr, n'appartient pas au bataillon léger de vos poupées modernes. Ah ! la brave enfant ! Puis, en regardant avec finesse le jeune marin, il avait ajouté :

— N'est-ce pas qu'elle était ravissante avec son doux visage ému et ses cheveux d'or épars sur ses épaules ? La beauté physique ne gâte pas la beauté morale, qu'en pensez-vous, jeune homme ?

Pierre n'avait répondu que par un sourire.

Tant mieux, s'était-il dit, cette charmante personne restera dans ma pensée à l'état d'apparition. N'est-ce pas tout ce qu'une femme peut être aujourd'hui pour moi ? Aucun rêve... aucune espérance ne me sont plus permis. Une seule image doit prendre la place de toutes les autres, et cette triste image terne et effacée sera désormais la seule sur laquelle mes yeux devront se fixer.

Pierre Déroutte différait chaque jour son départ pour Paris ; sa santé bien remise ne pouvait plus lui servir de prétexte à lui-même.

— A quoi bon tarder, se disait-il, le moment est venu de tenir un engagement d'honneur, de réparer le malheur que j'ai causé. Pauvre enfant ! pensait-il en évoquant le souvenir de la pâle jeune fille dont il avait perdu l'avenir. Je la rendrai heureuse ou du moins je ferai sa vie exempte de soucis. Cette pauvre petite créature que le bonheur n'a point gâtée ne sera point exigeante... Moi seul je souffrirai en regrettant ma liberté perdue !

Mais pourquoi marchander ainsi avec le devoir ? n'est-ce pas le rendre plus douloureux encore... Les combats les plus difficiles n'ont pas toujours lieu sur un champ de bataille.

Comme Pierre la trouva morne et triste cette étroite rue du Puits-qui-Parle ? Un beau soleil d'août l'éclairait pourtant de ses rayons, colorant les vieilles murailles, mettant des reflets argentés sur les pierres disjointes. Le voilà en face de cette porte derrière laquelle l'attend sa destinée. Rien n'est changé autour de lui : le vieux puits est toujours là, enclavé dans le mur que clôt le jardin où s'élevait la maison de M. Davillier ; la même clématite secoue ses branches échelonnées et ses parfums par-dessus la muraille jusque sur les passants.

Oui, dans ce coin perdu de Paris, tout a gardé sa figure d'autrefois, rien n'indique le temps écoulé. Pierre avait il donc espéré ne plus retrouver les traces matérielles du passé. Ah ! si ce passé pouvait n'avoir été qu'un mauvais rêve !

Mais la réalité reprend ses droits lorsque Pierre Déroutte se trouve en présence de

M. Davillier. Dans l'accueil du vieux savant il ressent la même impression que lui ont fait éprouver les objets extérieurs. M. Davillier le reçoit comme s'il l'avait quitté la veille. Le temps marque si peu son cours dans cette existence où les journées s'écoulent toutes semblables et dont une pensée unique remplit la vie.

— Vous voici deux fois ressuscité monsieur, dit le vieillard en pressant affectueusement les mains du jeune marin. Vos amis se sont sincèrement réjouis à la pensée de vous revoir, et nous avons été de ce nombre. Je ne vous parle pas de vos glorieux faits d'armes, ajouta-t-il en posant son doigt sur la poitrine du jeune homme où se détachait le ruban rouge de la Légion d'honneur. Pour un Français, la bravoure n'est pas une vertu. Napoléon qui si connaissait disait : « la bravoure est une qualité innée, on ne la donne pas. » La France aura toujours des braves pour la défendre et des héros pour lui conserver sa grandeur ajouta M. Davillier d'une voix émue. Et maintenant, reprit-il, qu'allez-vous faire ? Vous avez bien gagné quelque temps de repos.

A cette question, Pierre comprit que le moment de parler était venu pour lui, et rassurant sa voix qu'il sentait tremblante :

— Ce que je vais faire, monsieur ? C'est à vous que je dois le demander, car c'est vous qui allez en décider.

(A suivre.)

partie du corps notamment à une jambe un moment prise sous une roue de l'omnibus. M. le docteur Clary qui a donné ses soins au blessé, assure que celui-ci en aura pour plusieurs jours de soins et de repos.

Théâtre de Cahors

Le mardi 5 novembre, l'excellente troupe des *Tournées artistiques*, donnera sur la scène de notre théâtre, une représentation de

TÊTE DE LINOTTE

pièce en 3 actes par Th. Barrière et Edmond Gondinet et

LES FEMMES NERVEUSES

vaudeville en 3 actes par Ernest Blum et Raoul Toché.

M^{lle} Jeanne May, que nous avons en déjà le plaisir d'applaudir à Cahors, remplira les rôles de *Céleste* et de *Sidonie*.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 31 OCTOBRE ET 3 NOVEMBRE

Allegro Militaire	Sellenick.
L'Ambassadrice (ouverture)	Auber.
Toujours ou Jamais (valse)	Waldeufel.
Les Pantins de Violette (fant.)	Adam.
Marche de Schubert	Schubert.

De 4 à 5 heures.

Allées Fénélon

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 26 au 29 octobre 1901

Naissance

Rouquet Alexandre-Adrien, rue des Mirepoises, 11.

Publications de mariages

Andrien Jean-François, jardinier et Fleury Delphine, journalière.

Veluire Théophile-Henri, adjudant au 7^e d'infanterie et Trioulié Véronique, sans profession.

Laucou Antoine-Pierre, jardinier et Vidal Angéline, sans profession.

Mariage

Ruamps Joseph, camionneur et Lacombe Jeanne, sans profession.

Décès

Esclavissat Jeanne, épouse Cazes, 34 ans, sans profession à l'hospice.

Amadien Bertrand-Guillaume-Sylvain, contrôleur des contributions directes en retraite, 73 ans, boulevard Gambetta, 22.

Séval François, épicière, 54 ans, rue Feydel, 25.

Hébrard Alexandrine, lingère, 20 ans, célibataire, rue Traversière des Badernes 11.

Gibert Marguerite, épouse Teil, 46 ans, rue Dominici 6.

Arrondissement de Cahors

CATUS. — *Comice agricole.* — Voici les récompenses accordées au concours :

Concours d'exploitation. — Vignes greffées : 1^{er} prix, avec félicitations, 30 fr., M. Léon Laffon, à Pontcirq; 2^e prix, 20 fr., M.

Pégourie, à Saint-Médard; 3^e prix, 15 fr., M. Auguste Lauzu, à Catus; 4^e prix, 10 fr., M. Jacques Lauzu, à Catus; 5^e prix, 8 fr., M. Bouysson, à Catus.

Truffières: 1^{er} prix, 25 fr., M. Bonnafons, à Montgesty; 2^e prix, 15 fr., M. Soulié, à Catus; 3^e prix, 10 fr., réservé.

Etables: 1^{er} prix, 20 fr., réservé; 2^e prix, 15 fr., M. Léon Lafon, à Tourgnac.

Fosses à fumier: 1^{er} prix, 20 fr., M. Léon Gélis, à Catus; 2^e prix, 15 fr., réservé.

Concours d'animaux reproducteurs — Béliers: 1^{er} prix, 15 fr., M. Paul Guilhou, à Saint-Médard; 2^e prix, 10 fr., M. Casimir Garrigou, à Saint-Médard; 3^e prix, 5 fr., M. Pelapras, à Boissières; 4^e prix, 5 fr., M. Emile Vaysié, à Mongesty.

Brebis (1^{re} section): 1^{er} prix, 20 fr., M. Vaysié, à Montgesty; 2^e prix, 15 fr., réservé; — (2^e section): 1^{er} prix, 25 fr., M. Guilhou, à Saint-Médard; 2^e prix, 15 fr., M. Calmette, à Crayssac 3^e prix (supplémentaire), 5 fr., M. Laferrerie, à Saint-Denis; 4^e prix (supplémentaire), 5 fr., M. Castagné, de Boissière.

Agneaux écortés: 1^{er} prix, 15 fr., M. Lasfarge, à Crayssac; 2^e prix, 10 fr., réservé.

Truies (1^{re} section, pleines): 1^{er} prix, 15 fr., M. Gélis, à Pétiniot; 2^e prix, 10 fr., réservé; — (2^e section, suitées): 1^{er} prix, 25 fr., M. Jules Vincent à Pétiniot; 2^e prix, 15 fr., M. Rey, au Fauras.

Verrats: 1^{er} prix, 15 fr., M. Gélis, à Pétiniot; 2^e prix, 10 fr., réservé.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Tribunal correctionnel.* — Audience du 26 octobre :

A la requête de l'administration des contributions indirectes, Louis Darnis, maçon à Saint-Médard-de-Presque, est poursuivi pour colportage d'allumettes de contrebande. L'affaire est renvoyée à huitaine pour cause de maladie du prévenu.

Le tribunal prononce ensuite plusieurs condamnations pour pêche et chasse sans permis.

— *Conseil municipal.* — Le Conseil municipal se réunira demain mercredi 30 octobre, à dix heures du matin, à la mairie, sous la présidence de M. Vival, maire et député. Objet de la réunion : Reconstruction de la salle Saint-Fargeau, création d'un cours complémentaire à l'école des filles, tirage au sort de souscriptions à divers emprunts et autres affaires urgentes.

FOURMAGNAC. — *Grave accident.* — Le nommé Pradelle Antoine, de Fourmagnac, ayant allumé le séchoir à châtaignes, avait laissé par oubli la porte ouverte. Son fils, dont les facultés mentales sont très faibles, entra, s'approcha du feu, voulut peut-être pousser quelque bûche embrasée, trébucha et tomba sur le brasier. Son père, qui l'entendit gémir, courut aussitôt sur les lieux et le trouva assis sur une marche de l'escalier de sa maison horriblement brûlé. Le médecin

appelé a constaté de nombreuses et graves brûlures à la face, aux mains au ventre. Après les premiers soins, il n'a pu se prononcer d'une manière définitive, mais on craint une issue fatale.

BÉDUEUR. — *Conférence agricole.* — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera, le dimanche 3 novembre à 1 h. 1/2 du soir, dans la salle de la mairie de Bédueur, une conférence agricole : Améliorations dont sont susceptibles les cultures locales.

Arrondissement de Gourdon

SALVIAC. — *Enfant brûlé vif.* — Dimanche soir, vers cinq heures, le jeune Louis Bebegut, âgé de six ans, demeurant à Fréjaville, ayant voulu se réchauffer d'une lampe à essence afin d'étudier sa leçon, a mis le feu à ses vêtements. En un instant il a été entouré de flammes et son corps n'était plus qu'une plaie. Il fut transporté aussitôt à Salviac, auprès du médecin, mais malgré les soins éclairés de l'honorable docteur Pontou, le pauvre enfant expirait dans la nuit.

BULLETIN FINANCIER

Les menaces de grèves étant écartées, les dispositions de la Bourse se sont totalement modifiées, elles sont maintenant des plus favorables, l'approche de la liquidation a de son côté redonné au marché une certaine activité.

D'une séance à l'autre, le 3 0/0 de 100.27 à 100.45; le 3 1/2 0/0 clôture à 101.80 au lieu de 101.72; l'amortissable finit à 99.40 en reprise de 7 c.

Le Crédit Foncier est ferme à 670; le Comptoir National d'Escompte est demandé à 549; le Crédit Lyonnais a repris de 2 fr. à 964; la Société générale clôture à 602.

Nos chemins sont mieux; le Lyon à 1.605; le Nord à 1.975 et l'Orléans à 1.600.

Le Suez a vivement repris à 3.695.

Parmi les fonds étrangers; l'Extérieure cote 69,62; l'Italien à 98,75; le Portugais à 25,75.

Le Russe 3 0/0 1891 s'est négocié à 82,25. Le Serbe Unifié 4 0/8 est en hausse à 66,35.

Les valeurs ottomanes sont lourdes. Le Turc D recule à 2.320; la banque Ottomane à 510

Annonces

LE PETIT JOURNAL

A SIX PAGES

AVEC CARACTÈRES PLUS GROS, PLUS LISIBLES

Aussitôt que sera achevée l'impression de la 1^{re} page, l'Administration du *Petit Journal* fait construire en ce moment, le *Petit Journal* paraîtra à Six Pages, et même à Huit Pages, lorsque les circonstances l'exigeront.

SANG APPAUVRI.

L'enfant souffrait d'éruptions de boutons, elle était très faible.

Les maladies du sang chez les enfants cèdent promptement au traitement qu'emploient bien des médecins et que mentionne la lettre suivante :

Grenoble, 7 décembre 1900.

Messieurs, Ma fille Elise, âgée de 5 ans 1/2, avait souvent mal aux yeux, son corps était tout couvert de petits boutons; elle souffrait atrocement. Ses nuits étaient agitées, sans sommeil;



Pauline GRAILLON

elle n'avait plus d'appétit. Sa faiblesse m'inquiétait beaucoup et je ne savais que lui donner pour la soulager quand, lui ayant enfin fait prendre de l'Emulsion Scott, elle se trouva mieux dès les premiers jours. Enchanté d'avoir trouvé le vrai remède, je le lui continuai et suis heureux de vous dire que, grâce à votre délicieuse Emulsion Scott, ma fille maintenant va très bien, mange avec appétit et dort parfaitement tranquille, les boutons et mauvaises humeurs ayant disparu. H. Graillon, 10, rue d'Alembert.

L'Emulsion Scott a une action directe sur les germes de la maladie et, exerçant sur eux son influence pour les chassant de l'organisme, elle laisse un sang riche et pur. Dans l'engorgement des glandes et toutes affections scrofuleuses, l'Emulsion Scott est le plus puissant de tous les remèdes, elle effectue une guérison là où tous les autres traitements ont échoué. Il est toujours sage d'examiner le flacon lorsqu'on achète l'Emulsion Scott et de s'assurer qu'il porte bien notre marque de fabrique de l'homme tenant un gros poisson sur son épaule. Cette marque de fabrique distingue la véritable préparation de toutes contrefaçons et inférieures substitutions.

L'Emulsion Scott se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Un échantillon d'essai, fac-similé de nos flacons sera envoyé franco contre 0 fr. 75 de timbres adressés à MM. Delouche et C^{ie}, 2, place Vendôme, Paris.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
27 Dim.	+ 14	+ 5	770	Beau
28 Lundi	+ 14.5	+ 5	767	Beau
29 Mardi	+ 14	+ 6	758	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: *Variable Pluie*
D^r HERBEAU.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 229

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXXIV

LA VENGEANCE DE CIGARETTE

Elle s'approcha rapidement, avec ce mouvement plein de grâce féline qui lui était propre. Mais ce qui surprit surtout le maréchal, c'était l'expression d'angoisse qui assombrait les traits de la jeune femme. Elle était couverte de sable et de poussière; la fatigue de la course l'avait rendue toute pâle, et sa voix rauque était à peine intelligible lorsque, haletante et essoufflée, elle balbutia :

— Monsieur le maréchal, j'arrive d'Alger, d'où je suis partie à midi.

— D'Alger ? — Le maréchal et ses officiers répétèrent le mot, pleins d'une surprise incrédule, songeant à la distance énorme qui les séparait de la ville blanche.

— Depuis midi, pour sauver une vie — la vie d'un bon trouper, d'un homme innocent. Celui qui sauva l'honneur de la France à Zairaïla va mourir de la mort d'un révolté, demain dès l'aube.

— Comment ! — votre chasseur !

— Le mien et le vôtre, puisqu'il est soldat

au service de la France. Je suis venue ici, d'Alger, pour dire la vérité en son nom, pour le sauver dans l'intérêt de son honneur et de l'honneur de l'Empire. Voyez ! A midi, j'ai reçu ce billet, apporté par un pigeon-voyageur — lisez-le ! Vous verrez comment il doit mourir, et pour quelle cause. Eh bien, je jure par ma croix, par mon drapeau, par mon pays de France — je jure qu'on ne touchera pas à un cheveu de sa tête, qu'on ne fera pas couler une goutte de son sang.

Le maréchal l'examina d'un regard étonné. Mais ses traits s'assombrirent et sa figure prit une expression dure, pendant qu'il lisait le papier. Aux yeux d'un soldat de sa trempe, c'était le plus grand des crimes, ce crime de lèse-discipline dont l'homme pour qui elle plaiderait s'était rendu coupable.

— Vous parlez comme une folle, dit-il avec une froide brièveté. — L'offense dont il s'agit mérite bien ce châtement. Je n'aurai garde d'intervenir.

— Attendez ! vous m'écoutez, au moins, monsieur le maréchal ?

— Oui, je vous écouterai. Mais je vous préviens, une fois pour toutes : je n'ai pas l'habitude de changer des sentences prononcées par les Conseils de guerre. Et ce crime est le dernier pour lequel vous deviez faire appel à ma clémence.

— Ecoutez-moi, au moins, s'écria-t-elle avec une énergie passionnée. Vous ne savez pas qui est cet homme. ni ce qu'il a dû souffrir; moi, je le sais. Je l'ai observé, j'ai vu la brutale tyrannie de son chef, qui le haïssait

parce que les soldats l'aimaient. J'ai vu sa patience, son obéissance, ses souffrances sous des insultes qui auraient poussé tout autre homme à la révolte et au meurtre. Je l'ai vu — vous savez dans quelles circonstances — à Zairaïla, ne songeant ni à la mort ni à sa vie, animé de l'unique pensée à notre drapeau, dont il a fait le sien et sous lequel il a été obligé de mener une vie de forçat.

— Plus il était brave, moins sa faute paraît pardonnable.

— C'est ce que je nie. S'il était un imbécile, une brute, une machine, comme on en voit tant, il n'aurait eu aucun droit de vengeance. Mais il est gentilhomme; c'est un héros, un martyr. Ne lui saurait-on pardonner d'avoir, un moment, oublié qu'il est esclave ? Voyons ! Je l'ai vu tourmenté à tel point que je lui ai dit — moi qui aime mon armée avant et pardessus tout ce qui existe au monde — que je ne saurais lui en vouloir s'il lui arrivait d'oublier son devoir et de s'expliquer d'homme à homme avec son colonel. Mais il a toujours maîtrisé son indignation. Pourquoi ? Non, certes, parce qu'il eût craint la mort — il l'appela; mais parce qu'il aimait trop ses camarades et préférerait souffrir en silence plutôt que de les amener à quelque imprudence par son exemple.

Les yeux du maréchal reprirent une expression plus douce pendant qu'il l'écoutait parler; mais sa voix eut toujours la même dureté inflexible.

— C'est inutile d'argumenter avec moi, dit-il brièvement; — je ne change jamais une sen-

tence.

— Mais je vous dis que cette fois-ci vous le ferez. — Ayant prononcé ces paroles audacieuses, elle le regarda bien en face, tandis que sa voix s'éleva à son ancienne éloquence impérieuse. — Vous êtes un grand capitaine; vous commandez en souveraineté; vous représentez la puissance et la grandeur de l'empire. Mais pour cela même — parce que vous êtes la France à mes yeux — je jure par le nom de mon pays que vous devez aviser à ce que justice soit rendue à cet homme, après sa mort, si vous ne pouvez pas la lui rendre de son vivant. Savez-vous qui est cet homme? que ses camarades fusilleront demain, à l'aube, comme ils fusillent les assassins et les brigands ?

(A suivre.)

Vient de paraître :

LE GRAND-ANNUAIRE

DU LOT

POUR 1902

Contenant les prévisions du temps, par XAINTRAILLES, d'Essone (Puy-de-Dôme).

Illustré de plus de 500 gravures et précédé d'un grand roman inédit :

CLÉMENT MAROT A CAHORS

Prix : 60 centimes

Cahors, E. DELSAUD, éditeur, rue de la Mairie Et chez tous les libraires du département

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (AU 1^{er} JUILLET 1901)

		17	5(1)	23(3)	35	1125
		EXPRESS.	EXPRESS.	EXPRESS.	DIRECT.	OMNIBUS.
		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} classe.	1 ^{re} classe.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
PARIS.....	départ..	3 10 s.	10 10 m.	8 58 s.	11 14 s.	—
	arrivée.	1 50	4 38	3 16 m.	9 2	—
LIMOGES.....	départ..	3 34	4 46	3 24 m.	9 29	—
	arrivée.	6 36 m.	6 34 l.	4 57	12 32 m.	—
BRIVE.....	départ..	6 45 m.	7 1	5 5	1	7 11 s.
Gignac-Cressensac.....	départ..	7 20	—	—	1 38	7 49
	arrivée.	7 40	7 39	5 41	1 59	8 10
SOULLAC.....	départ..	7 45	7 40	5 44	2 3	8 18
	arrivée.	7 52	—	—	2 10	8 25
CAZOULÈS.....	départ..	7 53	—	—	2 11	8 27
Lamothe-Fénelon.....	départ..	8 9	—	—	2 26	8 42
Nozac.....	départ..	8 19	—	—	2 37	8 53
GOURDON.....	départ..	8 31	8 8	6 9	2 50	9 6
Saint-Clair.....	départ..	8 40	—	—	3	9 16
Dégagnac.....	départ..	8 51	—	—	3 12	9 28
Thédirac-Peyrilles.....	départ..	9 2	—	—	3 24	9 40
Saint-Denis-Catus.....	départ..	9 13	—	—	3 35	9 51
Espère.....	départ..	9 22	—	—	3 45	10 1
CAHORS.....	départ..	9 32	8 47	6 45	3 56	10 12 s.
	arrivée.	9 41	8 54	6 54	4 5	7 30 s.
Sept-Ponts.....	départ..	9 51	—	—	4 16	7 42 m.
Cieurac.....	départ..	10 5	—	—	4 32	7 59
Labenque.....	départ..	10 12	—	—	4 40	8 8
Caussade.....	départ..	10 45	9 36	7 32	5 15	8 45
MONTAUBAN.....	arrivée.	11 19	10 1	7 56	5 55	9 27
TOULOUSE.....	arrivée.	12 13 s.	0 49 s.	8 45	7 51	—

		42(4)	16(2)	1140-1128	1132(*)	4	1126	1136	40
		EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
		1 ^{re} classe.	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.
TOULOUSE.....	d. 1 » s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 40 s.	—	9 16 m.	5 45 m.	—
MONTAUBAN.....	d. 1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	10 53	7 25	—
Caussade.....	d. —	4 1	5 12	8 11	9 53	—	11 33	8 6	—
Labenque.....	d. —	—	5 53	8 52	—	—	12 13 s.	8 48	—
Cieurac.....	d. —	—	6 2	9 1	—	—	12 22	8 57	—
Sept-Ponts.....	d. —	—	6 14	9 13	—	—	12 34	9 9	—
CAHORS.....	arr. 2 45	4 38	6 22	9 21	10 30	—	12 42	9 17	—
	dép. 2 49	4 48	6 40	—	10 36	—	5 57 m.	9 36	—
Espère.....	d. —	—	6 53	—	—	—	6 11	9 48	—
St-Denis-Catus.....	d. —	—	7 7	—	—	—	6 25	10 1	—
Thédirac-Peyril.....	d. —	—	7 21	—	—	—	6 41	10 14	—
Dégagnac.....	d. —	—	7 30	—	—	—	6 50	10 23	—
Saint-Clair.....	d. —	—	7 40	—	—	—	6 59	10 32	—
GOURDON.....	d. —	5 30	7 55	—	11 19	—	7 17	10 45	—
Nozac.....	d. —	—	8 4	—	—	—	7 26	10 53	—
Lamothe-Fénel.....	d. —	—	8 13	—	—	—	7 36	11 2	—
CAZOULÈS.....	d. —	—	8 25	—	—	—	7 48	11 14	—
	a. —	—	8 26	—	—	—	7 49	11 15	—
SOULLAC.....	a. 3 47	5 51	8 34	—	11 43	—	7 57	11 22	—
	d. 3 48	5 55	8 39	—	11 44	—	8 7	11 25	—
Gignac-Cressens.....	d. —	—	9 9	—	—	—	8 37	11 51	—
BRIVE.....	a. 4 24	6 31	9 44	—	12 22 m.	—	9 11	12 23 s.	—
	d. 4 28	7 »	—	—	12 29	—	—	12 50 s.	—
PARIS.....	arrivée.	12 5 m.	4 21 m.	—	9 39	—	—	11 33 s.	—

(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos				De Libos à Cahors				
Omnibus.	Mixte (3 cl.)	Poste.	Omnibus.	Poste.	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.	
CAHORS — D.	6 5.	7 50	12 49	6 30.	PARIS — D.	7 50 s.	10 59 s.	7 8 m.
Mercuès.....	6 19 m.	8 12 m.	1 3 s.	6 44 s.	LIBOS — D.	7 6 m.	8 8 s.	8 55 s.
Arrêt Douelle	6 23 m.	7 16 m.	4 7 s.	6 48 s.	Fumel.....	8 6 m.	9 37 s.	9 9 s.
Parnac.....	6 30	8 59	1 44	6 55	Soturac-Touzac.....	8 16	3 33	9 25
Luzoch.....	6 36	8 55	1 20	7 2	Duravel.....	8 25	3 40	9 33
Castelfranc.....	6 49	9 20	4 32	7 45	Puy-l'Évêque.....	8 30	3 47	9 39
Arr. Prayssac	6 52	—	1 35	7 18	Castelfranc.....	8 37	3 54	9 46
Fuy-l'Évêque.....	7 1	9 42	1 43	7 28	Parnac.....	8 45	3 59	9 51
Duravel.....	7 8	9 55	1 50	7 35	Luzoch.....	8 54	4 9	10 1
Soturac-Touzac	7 16	10 7	1 58	7 43	Mercuès.....	9 5	4 17	10 9
Fumel.....	7 25	10 32	2 7	7 53	Arrêt Douelle	9 8	4 22	10 14
LIBOS — A.	7 31	10 39	2 15	7 59	Mercuès.....	9 13	4 27	10 19
PARIS — A.	11 33 s.	—	4 21	8 39 m.	CAHORS — A.	9 25	4 39	10 31

10^c En Vente partout **10^c**

La VRAIE MODE

Offre **GRATUITEMENT** dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un **Patron découpé** grandeur naturelle

ET UN **SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE**

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)

OCCUPATION CHEZ SOI
 indépendante, agréable, sérieuse, facile à dames, d'elles et messieurs, voulant utiliser leurs loisirs. Rapport 60 à 100 fr. par mois suiv. production. Ecrire Entreprise Nouvelle Au Sacré Cœur, 113, rue Caulaincourt, Paris.

Bibliographie
Vient de paraître :
LE GUIDE DES MÈRES ET DES NOURICES
 Par le Docteur RENARD
 Ancien médecin inspecteur des enfants
 Cet important ouvrage est une véritable encyclopédie de tout ce qui a rapport à la première enfance :
 Dans la 1^{re} partie, l'auteur donne à la future maman les conseils à suivre pour avoir une heureuse grossesse. Il prend ensuite l'enfant à sa naissance et le suit pendant tout son élevage, qu'il soit élevé au sein par sa mère ou une nourrice ou qu'il prenne le biberon.
 La 2^e partie est consacrée au sevrage et à la dentition.
 Le 3^e traite de l'hygiène de l'enfant, des bains, du coucher, du sommeil, du réveil, des sorties, de la marche.
 Dans la 4^e partie, l'auteur s'occupe des principales affections qui peuvent sévir sur l'enfant en bas âge : affection de l'appareil digestif, diarrhée, entérite, bronchite, coqueluche, fluxion de poitrine, convulsion, méningite, Un chapitre spécial traite des fièvres éruptives : rougeole, variole, scarlatine, fièvre typhoïde.
 Cet ouvrage donne le traitement à suivre, dans les croûtes de lait, la jaunisse, les brûlures, la hernie, etc. Il termine par un tableau pour la dentition et les pesées de l'enfant.
 En consultant ce faible résumé de la table des matières de cet ouvrage, on voit que rien n'a été négligé pour en faire un guide qui sera journellement consulté par les mamans auxquelles il rendra de grands services.
 Envoi franco contre un mandat poste de deux francs adressé au Bureau du journal.

Société anonyme de la **MODE ILLUSTRÉE**
 Rue Jacob, 56, à Paris
LA MODE ILLUSTRÉE
 JOURNAL DE LA FAMILLE
 Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND
 16 PAGES IN-4^e
 PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o quatre pages de plus, 2^o une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.
 Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisseries, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés **24 Patrons découpés** sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.
 Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.
 Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.
 Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.
 On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS
PUBLICATIONS
 éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.
 Le Livret-Guide illustré de la Compagnie

d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.
 1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert ;
 2^o en Province : dans les gares et principales stations.
 Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :
 LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)
 1^o DE PARIS à TOURS. Premières livraisons
 2^o DE TOURS à NANTES. et embranchements.
 3^o DE NANTES à LANDERNAU, d'une collection
 4^o D'ORLÉANS à LIMOGES. qui sera
 5^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
 6^o DE St-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal. continuée

Excursions
 En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.
 1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.
 Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.
 2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.
 Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.
Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.
 Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.
 Durée de validité : **33 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
Fête de la Toussaint 1^{er} novembre 1901
 Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion de la fête de la Toussaint, les billets Aller et Retour à prix réduits qui auront été délivrés aux conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du samedi 26 octobre inclus au dimanche 3 novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 4 novembre.
 Les billets de même nature conserveront la durée de validité déterminée par les dits tarifs lorsqu'elle expirera après le 4 novembre.
 Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

ORFÈVRE CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE
 Manufacture à Paris
 56, Rue de Bondy
 EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE
 Envoi franco du Catalogue
 et le CHRISTOFLE en toutes lettres.
 Nos représentants à Cahors sont MM. Mandelli, père et fils Bd Gambetta, 26,